confirme cette impression et annonce que les Espagnols ont subi des pertes énormes.

Le contingent espagnol a eu son état-major décimé et un cinquième de ses effectifs hors de combat. Ce véritable désastre — sans analogue dans une affaire coloniale — ne s'expliquerait que par l'anéantissement complet d'une au moins des colonnes dont la sortie avait été signalée et serait de nature à compromettre sérieusement non seulement l'offensive, mais la défense des positions espagnoles.

Voici cette dépêche :

Les journées des 25 et 28 juillet avaient été tranquilles.

Le 27, à la suite d'une attaque contre la voie ferrée, la ligne a été coupée et le ravitaillement des avant-postes a été ainsi rendu impossible.

Le bombardement des Riffains a commencé, mais les avant-postes sont en danger, et leur abandon est probable.

La situation de Melilla est grave, en dépit de l'arrivée des renforts.

On se bat sous les murs de la ville.

Sont tués : le général Pintos, un colonel, deux lieutenants-colonels, un commandant, cinq capitaines, de nombreux officiers subalternes, et mille soldats environ. Il y a quinze cents à deux mille hommes blessés et un nombre également considérable d'officiers blessés.

L'hippodrome est rempli de cadavres.

Le bruit court que deux généraux seraient grièvement blessés.

Au Conseil des Ministres

Paris, 29 juillet. — *Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis aujourd'hui à l'Elysée, sous la présidence de M.* Fallières.

M. Ruau, éloigné de Paris par un deuil; Viviani qui s'est rendu à Concarneau pour rechercher les moyens de solutionner la grève des sardiniers, et M. Albert Sarraut, indisposé, n'assistaient pas à la délibération.

LES VOYAGES MINISTERIELS

En ce qui concerne les voyages ministériels, le conseil a décidé qu'aucun engagement nouveau ne serait pris par les membres du cabinet, mais que les engagements pris antérieurement seraient tenus. C'est ainsi que le ministre de la guerre se rendra le 8 août à Héricourt, le 15 août à Besançon et le 5 septembre à Verdun.

MOUVEMENT JUDICIAIRE

Sur la proposition de M. Barthou, ministre de la justice, le conseil a approuvé le mouvement judiciaire suivant :

M. Deligné, directeur du personnel et du cabinet au ministère de la justice, est nommé directeur des affaires criminelles et des grâces au ministère de la justice, en remplacement de M. Tissier, appelé à d'autres fonctions.

Sont nommés :

Substitut du procureur général près la cour de Paris, M. Bloch-Laroque, substitut du procureur de la République près le tribunal de la Seine, en remplacement de M. Lescouvé, nouveau directeur du cabinet et du personnel au ministère de la justice.

Substitut près le tribunal de la Seine, M. Lepelletier, procureur à Chartres.

Procureur de la République à Chartres, M. Barathon du Monceaux, procureur à Arras.

LES AFFAIRES EXTERIEURES

M. Pichon, ministre des affaires étrangères, a mis le conseil au courant des affaires extérieures en cours. Il l'a renseigné notamment sur les conditions dans lesquelles s'est *effectués l'évacuation de la Crète* par les troupes internationales et sur le règlement des affaires franco-marocaines. Il *a exposé les résultats des pourparlers* engagés à ce sujet avec la mission envoyée en France par le sultan Moulaï Hafid.

M. Pichon a fait savoir, d'autre part, que l'accord avec le président du conseil, il avait télégraphié à M. Jonnart, gouverneur général de l'Algérie, pour lui prescrire de prendre des mesures à l'effet d'empêcher les Marocains qui se trouvent en Algérie pour les moissons de passer en bandes armées sur le territoire voisin de Melilla.

Le Conseil a décidé que la France se ferait représenter à New-York par un envoi de cuirassés sous les ordres d'un amiral, aux fêtes qui auront lieu à New-York du 25 septembre au 9 octobre pour le 300e anniversaire de l'exploitation de la rivière Hudson et pour le 100e anniversaire du premier essai de navigation à vapeur de Robert Fulton.

LE BUDGET

Sur la demande du ministre des Finances, les ministres dont les budgets ont déjà été examinés par la commission du budget, se mettront sans délai en rapport avec elle, pour lui *présenter leurs observations sur* ses décisions.

LES QUESTIONS COLONIALES

M. Georges Trouillot a entretenu le conseil de l'état de diverses questions coloniales.

COMMANDANT DE CORPS D'ARMEE

Sur la proposition du ministre de la guerre, le général Oudard est maintenu à la tête du 18e corps d'armée et le général Goetschy, du génie, est nommé divisionnaire.

AU MINISTERE DE LA MARINE

Le ministre de la marine a annoncé et fait ratifier par le conseil des ministres d'importants changements, jugés par lui nécessaires, dans l'administration centrale. Tous les directeurs du ministère sont remplacés.

Sont appelés : à la direction de la flotte armée, le contre-amiral Neny ; à la direction centrale des constructions navales, le directeur du génie Louis ; à la direction centrale de l'artillerie navale, le colonel d'artillerie coloniale Gausselin ; aux fonctions de chef d'état-major général de la marine, le contre-amiral Marin-Darbel.

En outre, sur la proposition du sous-secrétaire d'Etat de la marine, le ministre a fait approuver la nomination du contrôleur général Serres comme directeur central du contrôle ; le directeur actuel sera chargé du service des missions.

Enfin le directeur de la comptabilité générale sera remplacé par un inspecteur des finances et le directeur central des travaux hydrauliques par un ingénieur des ponts et *chaussées*.

NOMINATIONS DANS LA MARINE

L'amiral Boué de Lapeyrère a fait de plus approuver les nominations suivantes :

Le contre-amiral Berryer est appelé au commandement d'une division de l'escadre de la Méditerranée.

Le capitaine de vaisseau Dufaure de Lajarte est promu contre-amiral, en remplacement du contre-amiral Hautefeuille, retraité.

Une circulaire de M. Chéron

Paris, 29 juillet. — M. Chéron, sous-secrétaire d'Etat à la marine, vient de rédiger sa première circulaire adressée aux divers services de l'administration centrale.

En voici le texte :

« Au moment où le sous-secrétaire d'Etat prend possession de ses fonctions au ministère de la marine, il tient à informer les directions et services qu'en aucun cas les propositions ou décisions administratives ne doivent subir l'influence des interventions politiques.

Le respect du droit, l'observation invariable *de la loi et des règlements*, le souci constant des intérêts de la défense nationale doivent seuls inspirer les fonctionnaires *à tous les degrés de la hiérarchie*.

Toute infraction à ces prescriptions sera réprimée avec une sévérité exemplaire. Il en sera de même de toute indiscrétion commise, de toute communication faite au dehors.

Le sous-secrétaire d'Etat fera preuve d'une sollicitude constante et effective pour le personnel que le décret du 25 juillet 1909 *a placé sous ses ordres ; il ne perdra aucune* occasion d'améliorer le sort de ce personnel, mais en retour il exigera de sa part *le respect absolu de la discipline*, l'assiduité, le sentiment le plus élevé du devoir. »

LE SYNDICAT DES P. T. T.

UN JUGEMENT DE DISSOLUTION

Paris, 29 juillet. — Par le jugement suivant, la 9e chambre correctionnelle présidée par M. Gibou, vient de prononcer la dissolution du syndicat des P. T. T. et de condamner chacun de ses seize administrateurs à 16 francs d'amende.

« Attendu tout d'abord que le tribunal, dans un débat juridique de cette nature, doit se placer au moment même du vote de la loi de 1884 et ne peut, par conséquent, faire état, quelque valeur qu'elles puissent avoir, des opinions particulières émises actuellement au sujet de cette loi, pas plus que des ordres du jour votés par la Chambre *des députés*;

Qu'il en est de même en ce qui concerne les tolérances dont bénéficient quelques syndicats de fonctionnaires, ainsi que les autorisations officielles ou officieuses de créer des syndicats données par certains ministres;

Qu'il ne peut agir en effet que d'opinions personnelles ou de décisions individuelles que le *tribunal ne devra retenir qu'au point* de vue de l'application de la peine, à raison de l'influence certaine qu'elles ont pu avoir sur les décisions ou les actes des prévenus;

Attendu que la loi de 1884 a eu pour but, tout en supprimant l'article 416 du Code pénal; et en rendant inapplicables aux syndicats les articles 291 à 294 du même Code, de permettre aux personnes désignées dans ladite loi de se grouper, dans le but : en ce qui concerne les patrons, de lutter contre les exigences de la main-d'œuvre et la concurrence étrangère, en ce qui concerne les ouvriers, d'augmenter leur bien-être par l'élévation des salaires et la diminution de la durée de la journée de travail;

Qu'au bénéfice de cette loi, patrons et ouvriers pouvaient discuter et lutter à armes égales, le concert en vue de la grève étant rendu licite ;

Attendu qu'il résulte très nettement des travaux préparatoires et de la discussion de ladite loi que, seuls, les intérêts particuliers étaient en jeu et non les intérêts de l'Etat, c'est-à-dire les intérêts généraux du pays; que s'il en était autrement et si le législateur avait entendu étendre aux fonctionnaires le bénéfice de cette loi, il n'aurait pas manqué d'abroger l'article 126 du Code pénal en même temps que l'article 416;

Attendu que le droit de grève étant une des prérogatives de la loi de 1884, il ne saurait se comprendre que les employés de l'Etat puissent en user; qu'en effet, si on admet parfaitement ce droit exercé, par des ouvriers qui traitent librement avec leur patron en mesure d'accorder ou de refuser ce qui lui est demandé, on ne saurait l'admettre de la part d'employés de l'Etat chargés d'un mandat ou d'un service public ou de fonctions présentant un intérêt public; qu'ils agissent sous les ordres du pouvoir exécutif, mais qu'ils sont cependant régis, réglementés et payés conformément à des lois, des décrets-lois ou des lois de finances votés par le pouvoir législatif; qu'il pourrait en conséquence, arriver que, dans le cas où le pouvoir exécutif souhaiterait concéder à ses employés certains avantages demandés, le pouvoir législatif ne lui refusât; et qu'ainsi ces employés se trouveraient en lutte et peut-être en révolte contre les représentants eux-mêmes de la nation souveraine;

Attendu au surplus que l'Etat-patron ne peut être assimilé à un patron ordinaire; qu'il ne cherche, en effet, aucun bénéfice personnel; que ses employés touchent toujours le même salaire, indépendamment des fluctuations de la main-d'œuvre;

Que ses exploitations sont toujours, même si elles ne sont pas rémunératrices, faites au profit de l'intérêt général de tous les citoyens;

Qu'il sauvegarde tout à la fois, et dans la mesure du possible les intérêts particuliers de ses fonctionnaires et ceux de la nation tout entière;

Qu'aucune assimilation n'est donc possible avec le patron se recherchant dans son commerce ou son industrie que son intérêt personnel;

Attendu qu'il résulte de ce qui vient d'être dit ci-dessus que le syndicat formé par les prévenus ne rentre pas dans la catégorie de ceux prévus par la loi de 1884... ».

Viviani à Quimper

Quimper, 29 juillet. — **Viviani, ministre du travail, est arrivé hier matin à Quimper. Sur la place de la Gare se trouvaient les délégations des ouvriers soudeurs de Concarneau, Audierne, Douarnenez, Hermes et Chanteloup, délégués de la fédération de Nantes ; mais aucune présentation n'a eu lieu, le ministre devant recevoir à deux heures à la préfecture patrons et ouvriers.**

Les ouvriers soudeurs ont préparé un contrat à soumettre aux patrons : terrain de transaction depuis la délibération patronale prise hier soir de rouvrir les usines lockoutées et d'introduire des machines.

Les patrons demandent l'inviolabilité de leurs usines et de leur domicile privé.

Un certain nombre d'ouvriers soudeurs, obligés de gagner leur vie, ont depuis le commencement de la crise quitté momentanément le pays pour s'embaucher comme terrassiers ou ouvriers agricoles. Quant aux pêcheurs, ils ont assez de la lutte entre patrons et ouvriers et déclarent ne vouloir qu'une chose : vendre du poisson.

Ce matin, Viviani a eu une conférence avec les usiniers à la préfecture qui, au nombre de trente-neuf, représentaient cent usines.

La question s'est posée tout d'abord de savoir si on va comprendre dans l'accord les nombreux usiniers qui n'ont pas encore de machines.

Les usiniers ont refusé d'accepter le contrat préparé par les ouvriers, parce qu'ils ne veulent pas de contrat uniforme en raison de la diversité des conditions pour chaque usine.

Le ministre aura ce soir deux nouvelles réunions : la première avec les délégués ouvriers, qui représentent deux mille soudeurs, la seconde avec les patrons.

LE TEMPS DU MOIS D'AOUT

Il sera beau, dit M. Joüon

Paris, 29 juillet. — Les mauvais temps, froids et pluvieux, que M. A. Joüon nous avait annoncés pour la fin de juin et la plus grande partie de juillet se sont malheureusement produits avec une remarquable précision. *Dieu merci*, il nous donne une meilleure note, tout optimiste, pour le mois d'août qui, d'après lui, devra être beau, sec et chaud.

Dans les premiers jours d'août, dit-il, nous assisterons au relèvement de la température qui dépassera la normale dès le 6, avec augmentation insensible jusqu'au 24 ; et nous subirons à cette date les plus fortes chaleurs de l'année : temps lourds, insupportables fort calmes ou à peine agités par le vent du Sud étouffant — qui seront suivis de journées magnifiques jusqu'en septembre.

Evidemment, il y aura quelques fluctuations thermométriques et barométriques intercalaires, par exemple les 3, 6, 8, 15 et 31 août, dates que M. Joüon prévoit devoir nous donner des temps variables, douteux, nuageux et légèrement pluvieux, sans caractère tranché, et qu'on rencontre presque toujours à l'époque des transitions des diverses phases solaires. Mais, en résumé, la conclusion de M. Joüon est que le mois d'août sera aussi beau, aussi sec et aussi chaud que furent froids et pluvieux la fin de juin et presque tout le mois de juillet.

LA CONQUÊTE DE L'AIR

Les projets des Aviateurs

Paris, 29 juillet. — Un de nos confrères parisiens annonçait ce matin que Latham et le comte de Lambert avaient momentanément renoncé à leur projet de traverser la mer en aéroplane.

M. Levavasseur aurait dit à notre confrère, au cours d'une interview :

« Je vais rentrer à Paris. Je viens de décider Latham de s'en rapporter au conseil d'administration de notre société pour des tentatives futures. Je peux toutefois vous dire qu'il est très probable, sinon certain, que l'idée de traverser la Manche sera abandonnée pour le moment et que, peut-être, nous reviendrons beaucoup plus tard à Calais avec un appareil à deux places. »

De son côté, M. de Lambert, qui dans la matinée avait fait prévenir le commandant de l'« Escopette » qu'il ne sortirait ni aujourd'hui ni demain, renonce également pour le moment. Ses deux appareils Wright vont être démontés, dit-on, emballés et expédiés à Reims pour la semaine de Champagne.

Ces informations sont contredites par un autre journal parisien qui écrit :

« Contrairement aux déclarations enregistrées dans la plupart des journaux du matin, il semble bien que ni Latham, ni le comte de Lambert n'ont l'intention de renoncer à leurs expériences.

Voici, en effet, les nouvelles qui nous parviennent à ce sujet :

Latham, revenu à Calais, a refusé de recevoir personne ; il a même fait dire qu'il était parti pour Paris.

La blessure qu'il s'est faite au front et au nez en heurtant un fil de tension est sans gravité. Cependant, le médecin qui l'a visité ce matin lui a conseillé le repos.

Il n'a pas abandonné son projet.

Le correspondant du « Daily Mail » télégraphie que M. Levavasseur a annoncé que l'aéroplane dont s'est servi Latham dans sa première tentative va être incessamment reconstruit avec la plus grande rapidité et qu'un nouvel essai sera fait dans six ou sept jours.

L'appareil du comte de Lambert, qui a été endommagé, va être envoyé en réparation aux « Chantiers de France », à Dunkerque.

Il compte faire sous peu de nouveaux essais avec son autre appareil. »

L'Aviation en Amérique

ORVILLE WRIGHT SE PREPARE A ALLER DE FORT-MYER A ALEXANDRIA EN AEROPLANE

Washington, 29 juillet. — L'aviateur américain Orville Wright se prépare activement à exécuter son vol de Fort-Myer à Alexandria et retour.

Les conditions imposées par le gouvernement américain sont des plus dures : Orville Wright doit emmener un passager, qui pèse avec lui 160 kilos, emporter la quantité de combustible nécessaire pour un parcours de 125 milles et conserver une vitesse d'au moins 36 milles à l'heure de moyenne.

C'est le lieutenant Foulois, de l'armée américaine, mais d'origine française, qui l'accompagnera dans cette épreuve.

Si cette seconde épreuve réussit, l'aéroplane d'Orville Wright sera acheté par le ministère de la guerre.

Aujourd'hui, le vent est très violent; l'aviateur est obligé de retarder son départ. Le gouvernement lui a accordé un délai supplémentaire de trois jours.

Le président de la République, les ministres et de nombreux sénateurs et députés ont décidé d'assister à ce départ et à l'arrivée de cette longue randonnée *aérienne*.

Une souscription cambrésienne en l'honneur de Blériot

On sait que Louis Blériot est originaire de Cambrai.

La presse cambrésienne, sans distinction d'opinion, a pris l'initiative d'une souscription populaire pour offrir un souvenir digne de lui à l'illustre conquérant de l'air.

Mort mystérieuse

On retire de la Seine le cadavre d'un prêtre inconnu. — Y a-t-il crime ou suicide ?

Paris, 29 juillet. — Des mariniers, occupés ce matin sur les berges de la Seine, près du pont de Villeneuve-la-Garenne, à l'île de Saint-Denis, ont retiré de l'eau le cadavre d'un prêtre, dont l'état de décomposition était très avancé.

Les mariniers transportèrent immédiatement le corps au commissariat de police de Saint-Denis-Sud. Examiné par M. Leblanc, commissaire de police, son signalement fut ainsi établi : taille, 1 m. 65 : âge, 40 ans environ ; forte corpulence. Vêtu d'une soutane, de culottes à carreaux noirs et blancs, d'une chemise de coton blanc, chaussé de souliers dits Molière. Dans une poche se trouvaient un mouchoir blanc marqué de la lettre R et un trousseau de clefs.

Aucun papier permettant d'établir l'identité du défunt n'a pu être trouvé sur le corps. Il ne portait également aucune somme d'argent. L'immersion paraissait remonter à un mois environ.

M. Leblanc, ces constatations faites, ouvrit une enquête pour établir l'identité du prêtre et déterminer les causes de cette mort mystérieuse.

De nombreuses personnes appartenant aux paroisses avoisinant Saint-Denis sont venues au commissariat, mais n'ont pu reconnaître le prêtre, qui est d'ailleurs peu connaissable.

On se perd en conjectures sur cette lugubre découverte. Il semble bien que le prêtre n'appartient pas à la région. De passage à Saint-Denis, aura-t-il été surpris par des rôdeurs et jeté à l'eau, après avoir été dévalisé ? M. Leblanc enverra le corps à la Morgue où une autopsie sera immédiatement pratiquée. Cette opération nous dira sans doute si le prêtre a été assassiné ou s'il s'est suicidé.

Ce lugubre repêchage a causé dans toute la population de Saint-Denis une vive émotion.

Un évêque en Correctionnelle

Agen, 29 juillet. — Hier comparaissait devant la cour d'appel M. Laurans, évêque de Cahors, et plusieurs autres prêtres de son diocèse. Ils faisaient tous appel du jugement qui les a condamnés en police correctionnelle à 25 francs et à 16 francs d'amende avec sursis, pour excitation à la désobéissance à la loi qui vise la fréquentation obligatoire des écoles.

La cour a renvoyé à mercredi prochain le prononcé de son arrêt.

Grève générale des Mineurs Anglais

Londres, 29 juillet. — Hier ont été publiés les résultats du vote auquel ont procédé tous les mineurs syndiqués de la Grande-Bretagne pour déclarer s'ils entendaient faire cause commune avec leurs camarades écossais qui, malgré la charte des salaires, se refusent à accepter sur leur gain quotidien de 6 shillings la diminution de 6 pence.

578,361 mineurs contre 62,980 demandent la grève.

Les ouvriers étant tenus de donner avis préalable aux patrons de leur résolution de faire grève, la cessation du travail ne pourra s'opérer avant le 1er septembre.

TRAGIQUE INCENDIE

Yssingeaux, 29 juillet. — Un violent incendie qui a failli faire plusieurs victimes a complètement anéanti un vaste immeuble et ses dépendances appartenant à M. Marcellin Coutanson, au hameau de Coutanson.

Un enfant de six ans, caché dans une cave et sa mère qui était allée pour le sauver, ont été préservés d'une mort certaine grâce au dévouement du facteur Sauron.

L'intensité du feu était telle qu'on a craint un instant pour le village.

Les manœuvres anglaises

Une curieuse expérience

Portsmouth, 29 juillet. — Une curieuse expérience a eu lieu ce matin à Portsmouth, relative à la puissance de rupture de barrages par un contre-torpilleur.

Une estacade avait été composée de madriers épais reliés par d'énormes câbles d'acier. Une haussière de cinq centimètres d'épaisseur tendue au-dessus de l'obstacle était destinée à mettre bas les cheminées du navire, tandis que des fils d'acier disposés au-dessous de l'obstacle avaient pour but d'arrêter les hélices.

Le contre-torpilleur « Ferret », dont l'étrave avait été renforcée au moyen d'un blindage d'acier, s'est jeté sur l'estacade à la vitesse de 15 nœuds.

Quelques secondes avant le choc, les machines ont été arrêtées et l'équipage s'est rassemblé sur le pont.

Le contre-torpilleur, frappant l'estacade par le milieu, l'a coupée et est passé au travers sans difficulté.

Il n'a subi que de légères avaries et il n'y a eu aucun accident.

Médailles de la Mutualité

Paris, 29 juillet. — Le « Journal Officiel » publiera demain la promotion du 14 juillet des récompenses de la mutualité qui ne comprend pas moins de 8.000 noms.

Voici la liste de ces récompenses en ce qui concerne notre région :

NORD. — Mme Regnault, fondatrice des mutualités maternelles à Douai ; MM. Vandame, président depuis 20 ans de la Mutualité de Lille ; Delory, vice-président depuis 40 ans de la Fraternité Lilloise, à Lille.

PAS-DE-CALAIS. — MM. Robart-Courtin, secrétaire à Arras ; Selingue, président depuis 30 ans à Calais.

Le Tour de France

LA TREIZIEME ETAPE

Brest, 29 juillet. — Les vaillants concurrents du septième Tour de France ont repris leur dure tâche cette nuit. Une fois de plus, ils ont lutté courageusement dans cette treizième étape, l'avant-dernière, l'une des plus dures, car elle ne comporte pas moins de 420 kilomètres.

LE DEPART

La foule était énorme cette nuit au contrôle de départ installé au Café du Commerce.

Les opérations ont commencé à 11 heures du soir. Les déshérités sont toujours les premiers et viennent signer avec empressement. La foule les acclame. Les deux Bretons Laurent et Oudin sont surtout très ovationnés lorsqu'ils viennent retirer leurs dossards.

A 11 h. 30, tout le monde se rend sur la route ; un dernier appel, et le départ est donné. Il est minuit.

A Granville (300 kil.)

Granville, 29 juillet. — L'avenue de la Gare est noire de monde. A 10 h. 37 arrivent en peloton Gustave Garrigou, Vanhouwaert, Duboc, J. Alavoine et François Faber. Ils signent et repartent aussitôt. A 10 h. 59, Trousselier arrive seul. A 11 h. 01 passent Bettini, Ernest Paul et Christophe. A 11 h. 11 signe Maitron. A 11 h. 16 arrive Delotfre. A 11 h. 35 Ménager, Fleury, Cajoni. A 11 h. 50 Faure, Oudin. A midi 7 Lebars. Ce dernier est très fatigué. Le temps est orageux.

A Saint-Lô (350 kil.)

Saint-Lô, 29 juillet. — Le peloton de tête passe fort en avance sur l'horaire. Trousselier, Vanhouwaert, François Faber, Duboc, Alavoine passent à midi 58. Christophe, Ernest Paul et Bettini passent à 1 h. 09, très frais.

A Bayeux (396 kil.)

Bayeux, 29 juillet. — François Faber, Trousselier, Duboc, Alavoine, Garrigou et Vanhouwaert passent ensemble à 2 h. 16. Ils sont très applaudis.

L'arrivée : Duboc vainqueur

Caen, 29 juillet. — L'arrivée était jugée route de Bayeux, à deux kilomètres du centre de la ville. Depuis 2 heures, une foule enorme attend au contrôle, s'apprêtant à fêter les vaillants coureurs.

Vers 3 heures, un coureur se présente seul sur la route et accomplit les derniers cinq cents mètres à petite allure. C'est le Rouennais Duboc, le vainqueur du Tour de Belgique 1909, à qui on fait une chaude ovation.

Sept minutes d'attente, Alavoine et François Faber arrivent à leur tour et luttent de vitesse dans les derniers mètres. Alavoine s'assure l'avantage par une demi-longueur.

Voici le classement :

1. DUBOC, à 3 h. 03 ; 2. Jean Alavoine, à 3 h. 10 ; 3. François Faber, à une demi-longueur ; 4. Gustave Garrigou, à 3 h. 11 ; 5. Trousselier, à une longueur ; 6. Vanhouwaert, à une longueur.

Briand et le Tsar

Paris, 29 juillet. — Certains journaux s'étonnent que M. Briand, président du conseil, n'accompagne pas le président de la République dans son voyage à Cherbourg.

Nous devons faire remarquer à ce propos que rien n'a été changé dans les dispositions primitivement arrêtées par le précédent cabinet. Le Tsar devant être, comme à Reval, accompagné par M. Isvolsky, ministre des affaires étrangères, le président de la République sera accompagné, également comme à Reval, par M. Pichon, ministre des affaires étrangères. M. Stolypine, président du conseil des ministres de Russie, n'étant pas du voyage, M. Clémenceau ne devait pas non plus se rendre à Cherbourg et M. Briand n'avait aucune raison pour modifier en ce qui le concerne, les dispositions précédemment arrêtées.

Violent ouragan à Marseille

Importants dégâts

Marseille, 29 juillet. — Un violent ouragan vient de se déchaîner sur notre ville.

Par suite de la violence du vent, de nombreux immeubles ont été endommagés ; les fils télégraphiques ont été renversés.

La mer est démontée et les navires ne peuvent entrer dans le port.

Les Mineurs Anglais

Londres, 29 juillet. — Le débat de la conférence tenue aujourd'hui au Board Of Trade, en vue du règlement du conflit des charbonnages, a été ajourné par les délégués jusqu'à demain à 11 heures.

FEUILLETON DU 30 JUILLET. — N. 6

FUALDÈS

PAR

Edmond LEPELLETIER

— Quatre heures environ. L'angelus venait de sonner chez *les Pères, dit Barthélemy Roux*, en allongeant le bras dans la direction des bâtiments du couvent, dont la *masse sombre s'étageait au-dessus* du mur du cimetière.

— Le chemin avait à cette heure-là son aspect ordinaire ? demanda Fualdès. Vous n'avez aperçu personne ?

— Personne.

— Le corps de cette jeune fille, que Brignoul a découvert à six heures et demie, ne se trouvait donc pas à cette place, quand l'angelus sonnait ?

— Pour sûr, non !

— Ainsi, dit Fualdès à mi-voix en se tournant vers Me Zéphyrin Arcambal, le cadavre a été apporté ici. Mais par qui ? Le crime aurait été commis ailleurs, mais où ?

— Pas bien loin, monsieur le procureur. Il n'y a sur la route nulle trace de roues de voitures, fit observer le greffier, l'herbe est à peine foulée. On n'a pas piétiné autour du corps.

— C'est vrai. Les vêtements ne sont nullement en désordre. Regardez, Zéphirin ! fit Fualdès, on dirait qu'on a fait comme une toilette funèbre avant de transporter ici cette malheureuse enfant... la fille du relieur de Rodez, m'a-t-on dit, un nommé Castambide. L'assassin ne doit pas être loin. Mais où chercher ?

A ce moment, Me Zéphirin Arcambal qui, armé d'un petit écritoire de corne, ustensile portatif dont jamais il ne se démunissait, prenait des notes rapides d'un geste *machinal*, ou peut-être calculé, darda le bout de sa plume dans la direction des bâtiments sombres du couvent des Dominicains.

Le regard de Fualdès suivit la direction de la plume du greffier.

Un plissement significatif des lèvres du procureur put *faire croire au greffier qui s'était* remis à écrire, que sa muette indication avait été comprise.

— Nous *examinerons* plus tard les indices de culpabilité, dit Fualdès. Pour le moment, occupons-nous des constatations médicales. Qu'avez-vous observé, demanda-t-il au médecin.

Le docteur Salbris était un ancien major des armées, réformé à la suite d'une blessure reçue en pansant des blessés sur le champ de bataille d'Austerlitz. Voltairien, bon vivant, ayant partout son franc-parler, détesté des prêtres et des nobles, leur remboursant d'ailleurs en sarcasmes et en plaisanteries leurs calomnies et leurs méchants propos ; grand ami de Fualdès, il l'assistait habituellement, comme médecin légiste, dans ses instructions criminelles.

Railleur et sceptique, il accomplissait d'ordinaire, avec une jovialité bourrue, ses lugubres opérations.

Cette fois, cependant, il demeurait grave et soucieux.

Sa face rubiconde prenait un aspect sévère...

Ce corps de jeune fille, à peine formé et si lâchement meurtri, semblait, dans son lit d'herbe verte, *inspirer des sentiments de pitié* inattendue au vieux dur-à-cuire qui avait charcuté, impassible, des centaines de bras *cassés, de jambes traversées et de crânes* ouverts en Egypte, en Italie, sur les bords du Rhin et dans les plaines de la Moravie.

— Eh bien ! docteur ? répéta Fualdès surpris de son silence et de son émotion réelle, que nous dites-vous ?

— Je dis, articula nettement l'ancien major, que cette jeune fille, attirée sans doute dans un odieux guet-apens, a été victime d'un horrible attentat. Des déchirements et des désordres affreux dénotent la férocité, la bestialité du criminel. Toutefois, le viol n'a pu être consommé. Le misérable s'est vengé de son impuissance et de la résistance de la victime en lacérant, en éventrant l'infortunée. Sa brutalité a été telle, qu'il a violenté même la nature ! Voyez, monsieur le procureur !

Et le médecin montra la plaie monstrueuse au magistrat, qui demanda, en faisant un effort pour cacher à son tour son émotion, car la justice n'a pas le droit d'être sensible en public :

— L'assassinat, docteur, a-t-il suivi ou précédé le viol ?

— Il l'a suivi. Cette jeune fille a succombé à des coups appliqués sur la tête avec un objet dur... en métal. Ce n'est pas un marteau ; on dirait... je ne sais pas encore au juste de quelle arme s'est servi l'assassin. Et le docteur s'arrêtant brusquement. On voit encore les stries sur le crâne.

— *Ainsi, le meurtrier a assassiné* pour essayer de s'assurer l'impunité de son premier crime ? dit Fualdès. Il a écrasé sous une *masse, peut-être avec un caillou*, la tête de la victime, seul témoin de son forfait.

— Tout le prouve.

— Et, selon vous, docteur, le mobile étant connu, à quelle condition sociale appartiendrait le coupable ?

— C'est difficile à établir. Cependant, ajouta le major Salbris, en baissant la voix de façon à être entendu seulement de Fualdès et de son greffier, il y a dans l'abominable désordre des organes quelque chose qui dénote une perversité anormale. C'est un être en dehors des conditions ordinaires de la société qui a commis cet acte-là. Je ne puis préciser davantage, monsieur le procureur, reprit le docteur, après un court silence, je suis médecin, et comme tel je constate l'état des sujets qui me sont livrés. Je décris les lésions et je signale les causes probables qui les ont produites, rien de plus. Je ne suis pas chargé de désigner les coupables ni de les rechercher.

— C'est vrai ! Ce devoir m'appartient, et je n'y faillirai pas, docteur, répondit gravement Fualdès. Vous avez terminé vos constatations ?

— Oui.

— Brigadier, vous veillerez au transport du corps à l'hôpital, où il sera procédé à l'autopsie, dit Fualdès, en faisant signe à son greffier de se retirer avec lui, et il ajouta : J'interrogerai demain les premiers témoins. Adieu, messieurs ! Venez, Zéphirin, vous savez que j'ai à deux heures l'interrogatoire de la femme Bancal à terminer.

Et comme Me *Zéphirin Arcambal serrait* son écritoire et essuyait sa plume, du bec de son instrument professionnel, soit par *hasard, soit intentionnellement*, encore une fois, il sembla désigner la masse grise et farouche des bâtiments du couvent des Dominicains.

Fualdès regagna en hâte la ville, ayant ce jour-là à entendre de nouveau la femme Bancal, au Palais de Justice. Il projetait, en outre de se rendre au domicile de cette femme, pour questionner spécialement son mari.

Il espérait obtenir de Bancal, plus intimidable, moins rusé que sa femme, des aveux définitifs et précis, non pas sur l'affaire d'infanticide, qu'il avait déjà résolu d'abandonner, mais sur Françoise-Clarisse, cette enfant confiée à la Bancal en 1794 et dont l'existence et la disparition dominaient toutes ses pensées et donnaient désormais un but à sa vie.

Toute la journée, des curieux venus de la ville et des environs stationnèrent devant le mur auprès duquel on avait trouvé le cadavre.

On s'obstinait à regarder *l'herbe*, pourtant semblable à toutes les places gazonnées, car, le corps enlevé, rien n'indiquait le théâtre du crime.

Les commérage continuaient et les accusations les plus étranges, les plus absurdes circulaient.

A la nuit seulement, les groupes se dispersèrent.

Quand l'ombre eut envahi la campagne et que partout le silence fut établi, une forme claire, glissant lentement parmi les arbres, se dressa comme un fantôme blanc, le long du cimetière.

Cette forme s'arrêta, parvenue à l'endroit même où, le matin, avait été trouvée étendue la jeune fille assassinée.

Si quelque passant attardé avait traversé la route à ce moment, il aurait reconnu, dans cette forme clair, un homme portant la robe blanche des Dominicains, et qui, au milieu des ténèbres profondes, agenouillé, priait dans l'herbe, comme on prie sur une tombe.

Et cette oraison, que la superstition, peut-être le remords, dictaient, était sans doute la prière des morts.

VI

Père et Magistrat

Fualdès, après son enquête devant le mur des Dominicains, était retourné au Palais de Justice.

Là, il avait interrogé la femme Bancal, puis dans le but de questionner à part son mari, il s'était rendu, dans l'après-midi, au domicile de la sage-femme, où son apparition avait surpris et terrifié Jausion, Bancal, Collart et Anne Benoit.

Quand Collart, Anne et Jausion, heureux d'en être quittes à si bon marché, furent partis, Fualdès était resté seul avec Bancal.

Le craintif campagnard aurait bien voulu s'éloigner à son tour : il se sentait un désir immodéré d'aller travailler aux vignes.

Des terreurs indéfinies l'assaillaient.

Dans sa tête peu solide de rustre, confusément des visions judiciaires s'agitaient.

Il se trouvait mal à l'aise, seul avec le magistrat et sa pensée, à tout instant, évoquait la grande salle du Palais de Justice de Rodez, avec des gendarmes, beaucoup de gendarmes, hébarbatifs et soupçonneux.

Lorsque le procureur lui eut dit doucement :

— Je viens causer avec vous, monsieur Bancal, d'une affaire qui m'intéresse tout particulièrement, il répondit en roulant de gros yeux ronds :

— Je ne peux rien dire ! Je ne sais rien, moi, monsieur. Faudrait attendre ma femme.

— Mme Bancal viendra tout à l'heure, répondit Fualdès. Ne vous inquiétez pas d'elle. J'ai donné l'ordre qu'on la retînt au Palais de Justice jusqu'à mon retour. Dans quelques instants, quand vous m'aurez répondu avec la sincérité d'un homme qui, du reste, n'a rien à redouter de la divulgation de la vérité, Mme Bancal sera libre, et vous n'aurez plus rien d'inquiétude.

— Que voulez-vous de moi, monsieur le procureur, demanda Bancal, larmoyant, je n'ai rien fait !

— Il ne s'agit pas des inculpations graves sur lesquelles vous avez déjà été entendus, votre femme et vous ; je vous l'ai déclaré, l'instruction est close, mais j'ai à vous entretenir d'événements déjà fort anciens. Je m'adresse à votre mémoire, à votre honnêteté aussi.

Bancal hocha la tête pour indiquer qu'il